

**PROCÈS-VERBAL** de la session spéciale du conseil municipal, tenue à la salle des sessions du conseil municipal le 26 juin 2019 à 8 h 00, sous la présidence du maire, monsieur Guy Lapointe.

Sont présents :

Monsieur le maire, Guy Lapointe

Madame la conseillère et messieurs les conseillers:

Alain Joubert

Ghyslain Phaneuf

Barbara Beugger

Mathieu Beaudry

Est également présente, madame:

Cynthia Bossé, directrice générale

Sont absents :

Madame la conseillère et monsieur le conseiller:

Nathalie Lavoie

Claude Larocque

### **Constatation de l'avis de convocation et ouverture de la session spéciale**

Les membres du Conseil municipal présents reconnaissent avoir été convoqués conformément aux dispositions du *Code municipal du Québec*.

### **Adoption de l'ordre du jour**

242-06-2019

**IL EST PROPOSÉ** par madame Barbara Beugger, **APPUYÉ** par monsieur Ghyslain Phaneuf et résolu à l'unanimité de la conseillère et des conseillers que soit adopté l'ordre du jour tel que signifié, et ce, comme suit :

1. Fin d'emploi de monsieur Achille Kagambega, chargé de projet en ingénierie municipale et équipements collectifs;
2. Autorisation d'embauche d'une ressource externe en support à la directrice générale et au directeur des travaux publics ;
3. Installation de dos d'âne sur la rue Brasseur et sur la Montée des Pins;
4. Programme de soutien aux municipalités dans la mise en place d'infrastructures de gestion durable des eaux de pluie à la source (PGDEP);

5. Modification de l'horaire de travail de madame Émilie Hébert, adjointe administrative et réceptionniste;
6. Modification de l'horaire de travail de monsieur Michael Bernier, coordonnateur aux loisirs, culture et vie communautaire;
7. Vacances estivales des employés municipaux 2019;
8. Période de questions;
9. Levée de l'assemblée.

### **ADOPTÉE**

#### **1. Fin d'emploi de monsieur Achille Kagambega, chargé de projet en ingénierie municipale et équipements collectifs**

**CONSIDÉRANT LE** contrat de travail intervenu entre la Municipalité et monsieur Achille Kagambega, stipulant une période probatoire de six (6) mois débutant le 15 octobre 2018;

**CONSIDÉRANT LA** résolution 068-03-2019 prolongeant la période de probation de six (6) mois;

**CONSIDÉRANT QUE** le travail effectué par monsieur Kagambega ne correspond pas aux exigences du poste ni à la description de tâches;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Alain Joubert, APPUYÉ par monsieur Ghyslain Phaneuf et résolu à l'unanimité de la conseillère et des conseillers :

**QUE** soit entériné la fin du contrat de travail de monsieur Achille Kagambega intervenue le 18 juin 2019;

**QUE** monsieur Kagambega reçoive les indemnités prévues à son contrat de travail.

### **ADOPTÉE**

#### **2. Autorisation d'embauche d'une ressource externe en support à la directrice générale et au directeur des travaux publics**

**CONSIDÉRANT LA** fin d'emploi de monsieur Achille Kagambega, chargé de projet en ingénierie municipale et équipements collectifs;

**CONSIDÉRANT LES** projets spécifiques en infrastructures et qu'il y a lieu de faciliter l'avancement des projets en cours;

**CONSIDÉRANT** L'offre de services professionnels de la firme Techni-Consultant inc. pour l'accompagnement de la Municipalité au niveau des travaux publics et du génie municipal aux coûts et taux de déplacement suivants :

- Daniel Boivin, technicien sénior : 65 \$/heure;
- David Lafontaine, technicien principal : 89 \$/heure;
- Déplacement : 100 \$/ visite;

244-06-2019

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Mathieu Beaudry, APPUYÉ par monsieur Ghyslain Phaneuf et résolu à l'unanimité de la conseillère et des conseillers :

**QUE** soit acceptée l'offre de services de la firme Techni-Consultant inc. ;

**QUE** madame Cynthia Bossé, directrice générale soit autorisée à faire appel aux services de la firme Techni-Consultant inc. selon les besoins.

### **ADOPTÉE**

### **3. Installation de dos d'âne sur la rue Brasseur et sur la Montée des Pins**

---

**CONSIDÉRANT LA** résolution numéro 234-06-2019 mandatant le Service des travaux publics pour l'installation d'un dos d'âne permanent en asphalte sur la rue Brasseur et de deux dos d'âne permanents sur la Montée des Pins;

**CONSIDÉRANT L'**ajout récent de la signalisation annonçant les dos d'âne qui seront installés;

**CONSIDÉRANT LES** plaintes et contestations au bureau municipal et sur « Spotted Upton »;

245-06-2019

**CONSIDÉRANT QUE** les avis sont partagés et qu'il y a beaucoup de citoyens en faveur de l'installation desdits dos d'âne;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Mathieu Beaudry, APPUYÉ par monsieur Alain Joubert et résolu à l'unanimité de la conseillère et des conseillers que soit maintenue la décision prise par la résolution 234-06-2019.

### **ADOPTÉE**

**4. Programme de soutien aux municipalités dans la mise en place d'infrastructures de gestion durable des eaux de pluie à la source (PGDEP)**

---

**CONSIDÉRANT QUE** le PGDEP a pour objectif d'améliorer le drainage des eaux pluviales en milieu municipal par des pratiques de gestion durable;

**CONSIDÉRANT QUE** toute demande doit être reçue au plus tard le 30 septembre 2019;

**CONSIDÉRANT QUE** l'aide financière accordée, en fonction de l'indice de vitalité économique, est de 50 % des dépenses maximales admissibles;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Mathieu Beaudry, APPUYÉ par madame Barbara Beugger et résolu à l'unanimité de la conseillère et des conseillers que madame Cynthia Bossé, directrice générale soit autorisée à retenir les services professionnels requis pour la présentation d'une demande au programme pour les travaux des rues des Érables et du secteur des Montées selon la priorité qui aura été recommandée après analyse.

**ADOPTÉE**

**5. Modification de l'horaire de travail de madame Émilie Hébert, adjointe administrative et réceptionniste**

---

**CONSIDÉRANT QUE** le poste de secrétaire du Service du greffe est devenu vacant pour une période indéterminée;

**CONSIDÉRANT QUE** madame Émilie Hébert, adjointe administrative et réceptionniste est intéressée à supporter la directrice générale pour la période de vacances du poste;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Mathieu Beaudry, APPUYÉ par monsieur Ghyslain Phaneuf et résolu à l'unanimité de la conseillère et des conseillers que madame Cynthia Bossé, directrice générale soit autorisée à ajouter, pour une durée indéterminée, deux (2) à quatre (4) heures à l'horaire de travail hebdomadaire de madame Émilie Hébert.

**ADOPTÉE**

246-06-2019

247-06-2019

**6. Modification de l'horaire de travail de monsieur Michael Bernier, coordonnateur aux loisirs, culture et vie communautaire**

---

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des loisirs, culture et vie communautaire se porte très bien;

**CONSIDÉRANT QUE** monsieur Michael Bernier est intéressé à supporter la directrice générale et le directeur du Service des travaux publics dans la réalisation de certains projets municipaux;

**CONSIDÉRANT QU'**il est entendu que monsieur Bernier priorisera les responsabilités prévues à la description de tâches de son poste de Coordonnateurs des loisirs, culture et vie communautaire;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Ghyslain Phaneuf, APPUYÉ par monsieur Mathieu Beaudry et résolu à l'unanimité de la conseillère et des conseillers que madame Cynthia Bossé, directrice générale soit autorisée à modifier, pour une durée indéterminée, l'horaire de travail hebdomadaire de monsieur Bernier à quarante (40) heures.

**ADOPTÉE**

**7. Vacances estivales des employés municipaux 2019**

---

**CONSIDÉRANT QUE** les employés municipaux ont soumis leurs choix concernant les vacances annuelles;

**CONSIDÉRANT** L'absence, pour une durée indéterminée, de madame Claudia Lavallée, secrétaire au greffe;

**CONSIDÉRANT LA** fin de l'emploi de monsieur Achille Kagambega;

**CONSIDÉRANT QUE** lors de la semaine du 4 août 2019 monsieur Michael Bernier, coordonnateur aux loisirs, culture et vie communautaire sera en poste et que madame Ginette Cusson a confirmé pouvoir effectuer le service d'agente à la réception;

**CONSIDÉRANT QU'**il est nécessaire, pour des raisons de sécurité, que deux personnes soient présentes sur les heures d'affaires du bureau municipal;

248-06-2019

249-06-2019

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Ghyslain Phaneuf, APPUYÉ par monsieur Alain Joubert et résolu à l'unanimité de la conseillère et des conseillers :

**QUE** soit ouvert le bureau municipal pour toute la période estivale;

**QUE** pour la semaine du 4 août, s'il survient des urgences nécessitant l'absence de monsieur Bernier ou de madame Cusson, soit fermé temporairement le bureau municipal.

**ADOPTÉE**

**8. Période de questions**

---

Conformément à la Loi, seules les questions faisant l'objet d'une décision du Conseil municipal sont consignées au procès-verbal.

**9. Levée de l'assemblée**

---

La séance est levée à 9 h 20.

---

Guy Lapointe  
Maire

---

Cynthia Bossé  
Directrice générale

Je, Guy Lapointe, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi et de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*.

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DES CRÉDITS**

Selon l'article 961 du *Code municipal du Québec*, je, Cynthia Bossé, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité d'Upton, certifie que la Municipalité dispose de crédits suffisants pour les dépenses autorisées lors de la présente assemblée.